



LE CHASSEUR ARDENNAIS



ORGANE PÉRIODIQUE DE LA FRATERNELLE DES CHASSEURS ARDENNAIS

REDACTION
59 rue Gabrielle, Bruxelles 18
TEL. 45 61 32

ADMINISTRATION ET PUBLICITÉ
38 avenue Em. Bossaert, Bruxelles 8 - TEL. 25 04 76
C.C.P. 21 33 93 " LE CHASSEUR ARDENNAIS " Bruxelles 8

Abonnement de sympathie :
20 F les quatre numéros

Béret vert durant trente-cinq ans...

LE COLONEL REMIENCE



La journée des adieux du colonel Firmin Remience à l'Armée et à la province de Luxembourg a été marquée notamment par une cérémonie au monument national de Martelange.

La nature avait revêtu sa parure... ardennaise, faite de rudesse et de mélancolie. Le plus ancien des officiers Ch. A. passe en revue, une dernière fois, « sa » Musique FDI et le détachement d'honneur du 3^e Chasseurs Ardennais.

(Cliché « L'Avenir du Luxembourg »).

Une grande tombola nationale en faveur de **LA CITE DE L'ESPOIR**

home d'accueil et de traitement pour enfants handicapés mentaux profonds à Andrimont-Verviers

organisée par

**LA SECTION 1 CH. A. DE LA FRATERNELLE
DES CHASSEURS ARDENNAIS**

et aussi le concours de tous les Chasseurs



L'initiative est placée sous le patronage de :

MM. SEGERS, ministre de la Défense nationale ;
LEBURTON, ministre des Affaires économiques ;
DUBOIS, ministre de l'Éducation nationale ;
HANIN, ministre des Classes moyennes ;
NAMECHE, ministre de la Santé publique ;
PARISIS, ministre de la Culture française.

Lancement de la vente des billets : 1^{er} mai 1969.

Tirage public : le 8 novembre 1969, au 1 Ch. A., à Spich (RFA), à l'occasion de la Saint-Hubert.

Prix du billet : 10 F

Carnet de 10 billets avec couverture gratuite à tirage spécial : 100 F

Souscriptions : Sections 1 Ch. A. de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais — BPS 14 — RFA — CCP 82 23 03. Il y aura des bulletins de souscription dans notre prochain numéro.

Demandes de carnets : Adjudant M. LEURIS, secrétaire du 1 Ch. A.

DES CENTAINES DE PRIX (détails au prochain numéro) :

Super gros lot : une voiture automobile.

Gros lot de couverture : Prix Leburton, un voyage en Tunisie pendant 15 jours, pour deux personnes, tous frais payés.

TV - transistors - appareils électroménagers - etc.

La Caisse d'Épargne et les mutualités prêteront leur concours pour la vente.

IMPORTANT — Tout membre de la Fraternelle en règle de cotisation et qui vendra dix carnets en recevra un en cadeau qu'il pourra revendre... à son profit ou garder... pour gagner un beau lot.

DIMANCHE 27 AVRIL 1969

CONGRES NATIONAL DE LA FRATERNELLE A VIELSALM

Tous les Chasseurs Ardennais sont cordialement invités à prendre part au Congrès national de la Fraternelle qui aura lieu, cette année à Vielsalm, le dimanche 27 avril.

PROGRAMME DE LA JOURNEE

9 h 50 Rassemblement rue de l'Hôtel de Ville, face au monument des 3/6 Ch. A.
(Parking : rue du Parc, parallèle à la première).

10 heures Dépôt de fleurs et messe par l'aumônier de la garnison.

10 h. 40 Départ en cortège vers le monument aux morts de la ville de Vielsalm et dépôt de fleurs.

11 heures Retour au parking et départ en voiture ou autocar vers la caserne à Rencheux.

EN CAS DE MAUVAIS TEMPS :

9 h. 50 Rassemblement au mess des officiers « Le Relais », rue Général Jacques, où sera célébré l'office religieux.

10 h. 40 Cortège avec dépôt de fleurs aux deux monuments.

11 heures Départ vers la caserne.

11 h 15 Caserne Ratz :

XXIV^e assemblée générale ordinaire de l'a.s.b.l. « Fraternelle des Chasseurs Ardennais ».

Principaux points de l'ordre du jour :

— Discours du président national.

— Présentation des rapports (secrétaire national, trésorier national, commissaires aux comptes, administrateur du bulletin) et décharge de gestion au conseil d'administration.

— Discussion des vœux et propositions.

— Renforcement des liens avec la Fraternelle 1914-1918 du 10^e de Ligne.

— Modifications aux statuts et élections statutaires.

— Manifestations en 1970 à l'occasion du XXV^e anniversaire de la Fraternelle.

Il est rappelé que tous les membres de la Fraternelle, à quelque titre que ce soit, ont droit d'assister à la séance de l'assemblée générale statutaire, mais qu'ont seuls voix délibérative les délégués mandatés par les sections et qui disposent d'un nombre de voix proportionnel à celui de leurs membres effectifs.

12 h 15 Réception offerte par la section de Vielsalm, au cours de laquelle seront remises des plaquettes d'honneur, des médailles du mérite de la Fraternelle, et d'autres distinctions.

Vers 13 h 15 Déjeuner, avec au menu : crème madrilène - truite aux aromates - carré de porc à l'orange - pommes croquettes - gâteau - vins - café.

La participation au repas est fixée à 150 F par personne.

Inscriptions : au plus tard le jeudi 17 avril. Le montant des participations peut être versé au C.C.P. 70.84.96 de R. CATIN à Vielsalm.

On est prié de porter son béret vert et ses décorations.

Nous comptons sur la présence d'un grand nombre de personnalités, et notamment : M. Charles HANIN, ministre des Classes moyennes et ancien Ch. A., qui sera notre invité d'honneur ; le général-major GROVEN, chef d'Etat-Major de la Force terrestre et ancien du 3 Ch. A. ; le général-major DANLOY, aide de camp du Roi et commandant de la III^e Circonscription militaire ; le général-major CHAMPION, ancien du 3 Ch. A. et de la 1^{re} D. Ch. A. ; le colonel BEM BEAUFILS, commandant l'École d'Infanterie et commandant militaire a.i. du Luxembourg ; le colonel HAAS, chef d'Etat-Major de la III^e circonscription militaire et commandant de la Brigade dont fait partie le 3 Ch. A. ; les chefs de Corps des 1 et 3 Ch. A. et du 20 A. ; des députés permanents ; le bourgmestre et les échevins de Vielsalm ; etc...



Notre ami GILBERT FRANÇOIS

Président de la section du Brabant
et Administrateur national, nous a quittés

Descamps; MM. Cleereans et Starck, respectivement président du Brabant et de St-Gilles des Vétérans du roi Léopold III; le major Vander Linden et M. Gillet, pour les Croix de Guerre et, enfin, une forte délégation de la Pharmacie centrale de Belgique où le défunt était chef de vente administratif.

Le président national de la Fraternelle prononça une allocution devant la mortuaire, commençant en ces termes :

« Il est de pénibles devoirs. Il est des rigueurs de la destinée contre lesquelles on se sent prêt à murmurer, à se plaindre. Il est des circonstances où les paroles deviennent de bien pauvres moyens d'expression, où elles disent si mal, si imparfaitement ce que l'on ressent, que l'on voudrait se taire, se contenter de pleurer avec ceux qui pleurent, méditer sur la brièveté de la vie, sur la cruauté de la séparation... ».

Puis, M. Hubert rappela que Gilbert François avait demandé à servir aux Chasseurs Ardennais, lui qui était originaire de l'Entre-Sambre-et-Meuse. Le 10 mai 1940, il était adjudant CSLR à la 11^e Cie du 3^e Chasseurs Ardennais, sous les ordres du lieutenant Groven.

Il fit toute la campagne avec ardeur : Baraque Fraiture, Ourthe, Tempoux, Perwez, Alost, Escaut, Vinkt. Il dut subir ensuite cinq longues et dures années de captivité, et notre président de souligner à cet égard « On parle souvent, et à juste titre, de la pathologie concentrationnaire, mais pas assez des stigmates physiologiques et moraux des P.G., dont tant disparaissent en pleine force de l'âge ».

Retour d'Allemagne, sa santé étant quelque peu ébranlée, Gilbert François voulut encore servir. Il tint à devenir capitaine-commandant de réserve et milita bien tôt dans les rangs de la Fraternelle : secrétaire du comité pour l'érection du monument national de Martelange, membre du comité du Brabant, rédacteur du bulletin et, à ce titre, administrateur national pendant cinq ans, président des fêtes du Brabant, tandis qu'en 1966, il était appelé unanimement à la présidence d'une des plus grandes sections de la Fraternelle. Il devait assumer son mandat avec un dévouement exceptionnel, toujours sur la brèche, présent à toutes les manifestations.

S'adressant à Mme François, le président rappela qu'elle venait de perdre, en l'espace de quelques semaines les deux êtres qui lui étaient les plus chers : sa mère et son mari. « Les mots sont bien impuissants à traduire la profondeur de notre participation à votre peine. La douleur est école de grandeur morale. Puis-je à tout le moins vous être consolation, réconfort, l'amitié fraternelle dont vous entourent les Chasseurs Ardennais. Paraphrasant quelque peu Lamennais, on peut dire que ce n'est pas le bonheur qui attache les hommes les uns aux autres. Il faut qu'ils aient souffert ensemble, lutté ensemble, pour s'aimer autant qu'ils sont capables d'aimer ».

Après avoir souligné auprès des Chasseurs Ardennais la force de l'exemple que leur avait donné le président du Brabant, M. Hubert conclut par des paroles d'espoir pour le défunt qui fut homme de bien, vaillant soldat, magnifique camarade, et qui aura trouvé dans l'au-delà « la récompense qui attend les hommes généreux ».

Un long cortège se dirigea alors vers l'église de la Ste-Trinité à Ixelles où eut lieu le service funèbre. Nous y avons retrouvé notamment notre ancien secrétaire national, Louis Helmbacker.

L'inhumation eut lieu, dans le caveau familial, au cimetière de Seraing. Un détachement du 3 Ch. A., sous la conduite du commandant Godichal, était à nouveau présent, de même que le vice-président national et président de section de Liège, M. Piedboeuf, son secrétaire-trésorier, M. Durou et M. De Voghel, administrateur national; le trésorier de la section de Vielsalm, M. Goosse. Les drapeaux de Liège et de Vielsalm.

La Fraternelle avait fait remettre deux grandes couronnes, l'une au nom du conseil d'administration et l'autre au nom de la section du Brabant, sans compter de multiples hommages individuels. Au cimetière de Seraing, la section de Liège déposa une gerbe et celle de Vielsalm une plaque commémorative en schiste.

Nous avons peine à redire à Madame François toute la part que nous prenons à son deuil et nous l'assurons de notre fidèle souvenir pour notre vaillant compagnon.

L'aménagement du monument national de Martelange est décidé

par M. De Saeger, ministre des Travaux publics... Un grand merci à M. le Gouverneur Brasseur...

Dès que furent connus les avant-projets de rectification de la RN 4, et notamment le fait que la nouvelle route passerait derrière notre « Sanglier » dont elle couperait la butte, le problème fut posé du sort à réserver au monument national aux Chasseurs Ardennais. Certains avaient parlé d'un transfert, mais où trouver un endroit aussi idéal ? Il apparut peu indiqué d'accrocher un monument à un grand-route en ligne droite où tout le monde passerait à plus de cent à l'heure. D'autres avaient formulé une proposition saugrenue : retourner le sanglier ! Ceût été lui enlever toute signification : il doit être à l'arrêt, face à l'Est. Et puis, s'il existe des lions couraards, cette tare est inconnue chez les sangliers. Finalement, l'avis le plus général fut qu'il fallait laisser le monument où il était, mais aménager les abords et éventuellement la butte — du moins ce qui en resterait — et préserver le site.

S.M. le Roi, de passage à Martelange le 17 octobre 1966, s'était intéressé au problème et il en avait entretenu le ministre des Travaux publics, M. De Saeger, qui était précisément du voyage.

Un projet fut établi, laissant le monument en place, mais l'accès et le dégagement étaient facilités par deux raccourcis allant de la route ancienne à la nouvelle. Quand les travaux furent en passe d'être terminés, il apparut toutefois que cela ne suffirait pas et que les choses ne se présentaient pas aussi bien qu'on l'avait imaginé : les raccourcissements seront vraiment trop inégaux ; le site a été mutilé et il y a surtout au nord, entre l'ancienne et la nouvelle route une sorte de terrain vague, plein de fondrières et qui paraît destiné à devenir un dépôt d'immondices.

Le conseil d'administration de la Fraternelle examina le problème. Tandis que le président national entamait des démarches à Bruxelles au ministère des Travaux publics, M. Raymond Reuter se chargeait de prendre contact avec les autorités provinciales.

Le 30 octobre 1968, le président écrivait à M. De Saeger et lui rappelait que lors de la visite du Roi à Martelange « l'avis général fut de ne pas déplacer le monument, mais de le constituer en îlot verdoyant et fleuri dont se détacherait notre sanglier symbolique ». Un entretien eut lieu au ministère des T.P. le 3 décembre avec le chef de Cabinet du ministre, M. Lefèvre, entouré de hauts fonctionnaires des routes. Le président de la Fraternelle fut invité à formuler des propositions concrètes « strictement limitées à l'aménagement du monument ». La Fraternelle avait songé à une solution de grand style : à savoir la reconstruction complète du monument sur une nouvelle butte, créée artificiellement à l'endroit actuel. Mais, on avança que cela coûterait un nombre respectable de millions.

L'avis de plusieurs experts fut pris, notamment de M. Gomme, directeur provincial des Ponts et Chaussées, et de notre ami Freddy Claisse, directeur des services techniques de la province. Les conclusions furent soumises à M. Brasseur, gouverneur du Luxembourg et au conseil d'administration de la Fraternelle. Elles avaient fait l'objet d'un examen sur place par des dirigeants de la Fraternelle et les autorités de Martelange, à l'occasion de la cérémonie d'adieu du colonel Remienne, le 19 décembre.

Le 6 janvier, le président reprenait contact avec le chef de Cabinet de M. De Saeger pour proposer de :

- Ne rien changer au monument lui-même, sauf procéder à la fin des travaux au « toilettage » de la butte et des alentours ;
- Aménager le terrain au nord du monument en une sorte de jardin public ;
- Renforcer l'éclairage.

Le 15 janvier, M. Brasseur s'entretenait avec M. De Saeger et lui remettait la note dont le texte suit, et qui synthétise remarquablement bien le problème :

L'aménagement à quatre bandes de la Nationale 4 a modifié considérablement le site d'implantation, à Martelange, du Monument des Chasseurs Ardennais.

Dans l'état actuel de la situation et de l'avis unanime des techniciens consultés, ce Monument ne retrouverait un décor naturel digne de son importance et de sa signification que si les abords étaient aménagés en une sorte de petit parc de verdure avec plantations choisies, bancs de repos, parking discrètement dessiné et éclairage de nuit approprié.

Pour préparer et réaliser cet aménagement, seuls services ne paraissent plus qualifiés que ceux du « Plan Vert » institués par Arrêté Royal du 28 octobre 1960 et qui fonctionnent au Département des Travaux Publics sous la Direction Générale de l'Administration de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire.

Le monument des Chasseurs Ardennais de Martelange constituant, sur le plan national, un Lieu de recueillement et de commémoration qui reste particulièrement cher au cœur de milliers de nos compatriotes et surtout de tous les Luxembourgeois qui ont combattu sous le Bêret Vert, je serais heureux si Monsieur le Ministre des Travaux Publics consentait à donner des instructions pour que les travaux d'aménagement en question puissent être étudiés et entrepris au plus tôt et que leur coût puisse être pris en charge par l'Etat.

Le 13 février, le ministre De Saeger faisait connaître sa décision favorable au gouverneur du Luxembourg dans les termes suivants :

J'ai le plaisir de vous faire savoir qu'après examen de cette affaire, j'ai marqué mon accord de principe sur les propositions que vous avez formulées dans votre note du 15 janvier dernier concernant l'aménagement du monument national érigé en l'honneur des Chasseurs Ardennais à Martelange.

Par ailleurs j'ai invité mon administration à établir un projet de cet aménagement en tenant compte de vos suggestions.

Dans l'intervalle, le président national de la Fraternelle avait, lui aussi, été informé par le chef de Cabinet du Ministre que ce dernier avait marqué son accord de principe sur les propositions formulées.

Tout est donc bien engagé. Nous espérons que la solution retenue sera agréée par tout le monde. Il faut attendre maintenant le projet et son exécution dans un délai que nous espérons réduit.

Il nous reste à exprimer la très vive gratitude de tous les Chasseurs Ardennais à l'égard de M. J. De Saeger, ministre des Travaux publics, et de son chef de Cabinet, M. l'ingénieur Lefèvre pour la façon constructive qui a présidé au traitement de cette affaire. Nous savons, en outre, vivement gré à M. Brasseur de son intervention qui a été décisive. A. H.

LA VIE DE LA FRATERNELLE

et des unités Ch.A.

MANIFESTATIONS EN 1969

Voici un programme des principales manifestations, d'ores et déjà arrêtées pour 1969. Au moment où nous écrivons, nous n'avons pas encore confirmation de la date de la fête de l'Infanterie.

- 27 avril - Vielsalm - Congrès national.
- 1^{er} mai - 1 Ch. A. à Spich (R.F.A.) - Lancement de la tombola nationale « Cité de l'Espoir ».
- 4 mai - Bruxelles - Fête de l'Infanterie.
- 9-10 mai - Spich (R.F.A.) - Fastes du 1 Ch. A.
- 22-23 mai - Vielsalm - Fastes du 3 Ch. A.
- 1^{er} juin - Courtrai et Vinkt - Commémoration de la bataille de la Lys.
- 7 juin - Werl (R.F.A.) - Fastes du 20 A.
- 20 juin - Spich (R.F.A.) - Remise de commandement au 1 Ch. A.
- 26-29 juin - Arlon - Bastogne - Chabrehez - Vielsalm - Troisième Marche du Souvenir.
- 4 juillet - Bomal-sur-Ourthe - Remise de hures aux recrues.
- 11 juillet - Butgenbach - Remise de hures.
- 8 novembre - 1 Ch. A. à Spich - Fête de Saint-Hubert et tirage de la tombola nationale « Cité de l'Espoir ».

Conseil d'administration

Au cours de la réunion qu'il a tenue à Bruxelles, en la Maison du Luxembourg, le 15 février, le Conseil d'administration a mis au point les grandes lignes du Congrès national du 27 avril, dont l'organisation est assurée par la section de Vielsalm. Il a également échangé des vues à propos de la tenue éventuelle au 1 Ch. A., en Allemagne, du Congrès national de 1970 et de la célébration, la même année, du vingt-cinquième anniversaire de l'association.

Le Président et M. Reuter ont mis le Conseil au courant des contacts qui ont eu lieu en vue de l'aménagement du site du monument national à Martelange, consécutivement aux travaux routiers.

Il a été aussi question de resserrer les liens avec la Fraternelle 1914-1918 du 10^e régiment de Ligne.

Le Conseil a décidé d'envoyer un message de sympathie au général Champion, qui faisait partie du 3 Ch. A. lors de la formation de ce régiment, et de la 1^{re} D. Ch. A. en 1940, de même que

des vœux amicaux à M. François, président du Brabant, malheureusement décédé depuis.

APPEL AUX ANCIENS DU 2 CH. A.

BASTOGNE, 10 MAI 1940

Notre ami, le commandant e.r. Georges HAUTECLER nous signale qu'il a entamé l'étude détaillée de la journée du 10 mai 1940 au 2^e régiment de Chasseurs Ardennais, et il demande aux anciens de ce beau régiment de lui apporter leur témoignage. Les récits émanant de sous-officiers et surtout des soldats sont en effet absents aux archives du régiment déposées à la section historique de l'armée.

Les témoignages peuvent être adressés directement au commandant Georges Hautecler (4, avenue des Bouleaux, Kraainem) ou par l'intermédiaire de la fraternelle.

Le bulletin

Nous avons reçu pour le fonds de soutien du bulletin :

1^{er} Bataillon de Chasseurs Ardennais 2.000 F
J. Guiot, Arlon 200 F
D'autre part, notre infatigable ami Droschaut a récolté 23 abonnements de soutien.

Un grand merci.

Recommandations

Nous recommandons vivement aux membres qui nous écrivent de tenir compte des remarques suivantes :

- Affranchir suffisamment leurs plis. Cela signifie notamment respecter les prescriptions en matière de formats standard et en ce qui concerne le poids maximum de 20 g pour une lettre standard timbrée à 3 F. En effet, nous devons acquitter un nombre élevé de surtaxes.
- Quand ils le peuvent, de joindre un timbre pour la réponse. Cela ne vaut évidemment pas pour les dirigeants régionaux et locaux, ni pour ceux qui écrivent en faveur d'autres camarades.
- Ne pas abuser des plis recommandés qui obligent bien souvent d'aller faire file à la poste pour les retirer. En cas de recours à cette formule, personnaliser le pli, c'est-à-dire indiquer le NOM du destinataire, et ne pas se limiter à « Président national », « Secrétaire national » ou « Trésorier national », car cela entraîne des complications... terribles, comme dirait Arsène Vaillant.

Nous demandons aussi à tous de se référer aux adresses des dirigeants de sections figurant en page 2 et de verser leurs cotisations au CCP de leur section, tandis que ce qui concerne le bulletin doit être versé au CCP particulier de celui-ci et non à celui de la trésorerie nationale.

Décès

Depuis la parution de notre dernier bulletin, nous avons eu la douleur de perdre un certain nombre de vaillants camarades, et des membres de notre grande famille ont été touchés dans leurs affections vives. A tous ceux qui ont été éprouvés nous présentons nos bien amicales condoléances.

— Le 11 novembre, alors qu'il venait de participer à la cérémonie commémorative du 50^e anniversaire de la victoire de 1918, notre fidèle camarade Nicolas MARTIN est mort subitement au local de la section du Brabant. Il a été inhumé en son village natal de Stockem-Arlon.

— Le 19 décembre dernier, décédait à Forges (Chimay), à l'âge de 89 ans, le père du lieutenant-colonel Charles PECQUET. Le défunt, originaire de Samrée (La Roche) était lieutenant des Douanes pensionné et ancien bourgmestre de sa commune d'adoption. Il était aussi et surtout ancien combattant de 1914-1918.

— A Liège, est mort le 26 décembre, en sa 79^e année, M. Oscar LIGOT, inspecteur honoraire des contributions et lui aussi ancien combattant de la première guerre mondiale, et qui était le beau-père du colonel BEM Louis GODET, ancien du 6 Ch. A. en 1940 et qui commanda, de 1963 à 1965 le 1 Ch. A.

— Il était certainement Chasseur Ardennais de cœur, notre brave ami Léon JACQMIN, ancien combattant 1914-1968 au 2 A., et qui était généralement mieux connu sous le titre de « bourgmestre américain de Bastogne ». C'est lui, en effet, homme à tout faire de notre petit Paris, spécialiste du ravitaillement et des œuvres sociales, qui avait été désigné par les autorités américaines, durant le siège de décembre 1944, pour diriger la commune en suppléance du titulaire, M. Pierre Renquin, emmené en captivité comme PP et de son remplaçant, blessé dans un bombardement. On a pu dire de lui qu'il incarna la résistance et la coopération civiles. Il était président local, combien écouté, des anciens combattants. Sa mort est survenue à la minivier.

— M^{me} Charles HANIN, mère du ministre des Classes moyennes, lui-même membre de notre fraternelle, est décédée Wellin à la fin du mois de janvier.

— L'adjutant Jules QUINET, ancien du 2 Ch. A. et domicilié à Bastogne, est mort victime d'un accident de la route. Il avait aussi milité dans les rangs de l'Armée secrète et était pensionné depuis peu, s'occupant du domaine militaire de Senonchamps, converti en centre de vacances. Il a été inhumé à Encreux.

— Le 10 février, mourait à Arlon, à l'âge de 73 ans, M. Léon GOFFINET, ancien chef de bureau aux Ponts et Chaussées, membre très actif de l'A.S. et du SRA, et qui était le beau-père de notre ami l'adjutant Charles GRIMONSTER.

— A Villers-la-Loue, est décédé le 25 février, M. Léon DROPSY, ancien de 1914-1918 et beau-père de M. René utphenne, président de la section régionale de Virton.

— La section du Brabant a été éprouvée par la mort de notre fidèle camarade Istave BAUDIL.

— La mère du général-major Lucien CHAMPION est décédée à Bruxelles le 1^{er} mars, dans sa 86^e année. Elle a été inhumée à Roux.

Les Chasseurs Ardennais tombés à Vinkt

Nous avons commis une erreur dans la liste des Chasseurs Ardennais tombés à Vinkt, publiée dans notre numéro 73 (1^{er} trimestre 1968). Sur la foi des indications relevées à Vinkt, nous avions mentionné le lieutenant Paul NOEL, officier munitions du 5 Ch. A., comme originaire de Fontenoille, près de Florenville. En réalité, notre glorieux camarade était né à Fontenelle (Walcourt), dans l'Entre-Sambre et Meuse. Il est d'ailleurs inhumé à Walcourt où résidait encore sa mère, veuve, il y a une vingtaine d'années.

In memoriam

LE MAJOR PIERRE LACROIX

Ancien du 10^e de ligne et commandant la 9/6 Ch. A. en 1940

Le major honoraire Pierre Lacroix est décédé inopinément à Wavre, au moment où allait prendre fin l'année jubilaire pour les anciens de la première guerre mondiale.

Il avait voulu que ses funérailles se fissent dans l'intimité. Le temps était épouvantablement mauvais le 31 décembre quand nous l'avons à quelques-uns conduit en sa dernière demeure : des membres de sa famille, trois anciens du 10^e de Ligne qui s'étaient déplacés en chemin de fer et accompli une longue marche à pied (le président de la Fraternelle Beke, le vice-président, colonel Laforêt, le major Pestiaux) et, pour la Fraternelle Ch. A., le président national, les vice-présidents du Brabant, Grisart et Huppert, ainsi que notre camarade Larosimont de La Hulpe, ancien soldat du défunt. L'administration communale de Wavre, à la tête de laquelle se trouve un sénateur, n'avait même pas daigné déléguer quelqu'un pour les funérailles de ce brillant combattant des deux guerres : dame, les routes étaient dangereuses, la bise soufflait comme en Haute Ardenne, et il fallait éviter de compromettre le réveillon.

Au cimetière, les présidents Beke et Hubert ont cependant tenu à dire quelques mots de dernier adieu.

Pierre Lacroix était né à St-Gilles (Bruxelles) le 10 novembre 1889.

Le 4 août 1914, il s'engage au 10^e Régiment de Ligne comme volontaire de guerre.

Commissionné en qualité d'officier auxiliaire d'infanterie, il est nommé sous-lieutenant et quelques jours plus tard lieutenant, le 30 juin 1917.

Il est désigné pour le bataillon de renfort et d'instruction de la 4^e division d'infanterie le 15 février 1918. Le 3 mai 1918, il revient à son cher 10^e Régiment de ligne.

Le 21 mars 1927, il passe dans le cadre des officiers de réserve et y est nommé capitaine en octobre 1927 et capitaine-commandant le 3 avril 1933.

De 1934 au 1938, il est rappelé à plu-

sieurs reprises au 3^e régiment de Chasseurs Ardennais et le 25 août 1939 reprend le service au 6^e régiment de Chasseurs Ardennais, unité avec laquelle il participe à la campagne de mai 1940.

Après une brève captivité par les Allemands jusqu'en juin 1940, le capitaine-commandant Lacroix s'évade de Belgique occupée le 27 avril 1941. Après avoir été interné en Espagne, il arrive en Grande-Bretagne et y rejoint les Forces Belges.

Le 23 juin 1945, il est désigné pour le Groupement Contrôle des Transports et, en fin d'année, pour le Corps des Forestiers.

Il est promu au grade de major de réserve honoraire le 14 juillet 1951.

Le major honoraire Lacroix a participé aux campagnes de 1914 - 1915 - 1916 - 1917 - 1918 - 1919 et 1940.

Il a obtenu 8 chevrons de front et 1 chevron pour blessure à Knocke, le 26 octobre 1915 par balle de fusil au côté gauche.

Il était notamment Chevalier de l'Ordre de Léopold avec palme « pour l'énergie et l'esprit de décision dont il a fait preuve pendant la campagne (1915) au cours de laquelle il a été grièvement blessé » et Croix de Guerre avec deux palmes.

Il s'était vu attribuer la Croix de Guerre 1940-1945 avec palme avec la citation suivante :

« A fait preuve, au cours du combat devant Gotham, d'une énergie farouche et de plus bel esprit combattif. A repoussé les 24 et 25 mai 1940 toutes les attaques ennemies. A nouveau violemment attaqué le 26 au matin, au moment où sa compagnie devait être relevée, n'a cédé que pas à pas devant les forces très supérieures puis a regroupé autour de lui les débris de sa compagnie très éprouvée et a poursuivi le combat sur le 2^e échelon jusqu'au moment où l'ordre de repli lui fut donné ».

Le major Lacroix était encore Officier de l'Ordre de Léopold, Croix des Evadés, France-Germany Star, Défense Medall.

H. & R. WILLEMS

24, RUE DE PRESSEUX

LIBRAMONT

Téléphone (061) 225.66

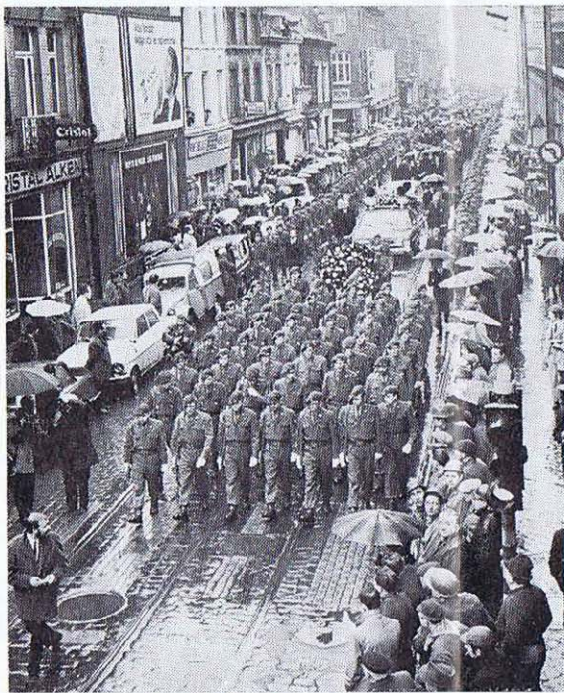
GRAVURES DECORATIVES

SUR SCHISTES — MARBRES — GRES — BOIS

PLAQUES SOUVENIR ET COMMEMORATIVES

REALISATEURS DE LA STELE « CHASSEURS ARDENNAIS » DU MONUMENT DE VINKT

LA VIE AU 3^e CHASSEURS ARDENNAIS



Un détachement du 3 Ch. A. a participé aux funérailles du vice-premier ministre Mertot. L'ensemble des troupes était commandé par le lieutenant-colonel Derille.

(Cliché F.M.)

REMISE DE BREVETS ET DE DIPLOMES A DES MILICIENS DEMOBILISES

Lundi soir, 24 février, grosse ambiance dans un réfectoire à la Caserne Ratz, à Vielsalm. Etaient rassemblés, pour une remise de brevets et diplômes aux meilleurs d'entre eux, les miliciens de la première compagnie, qui allaient être démobilisés le lendemain matin. A la table d'honneur, entourant le Chef de Corps, le colonel Derille, le commandant Godichal, le capitaine Dewulf, commandant de la compagnie, le RSM Vander Meersch, M^{lle} Borboux, gérante CMC, ainsi que MM. Catin, Goosse et Schmitz, respectivement président, trésorier et secrétaire de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais, section de Vielsalm.

Après la remise des brevets et diplômes aux miliciens ayant accompli un service exemplaire, le colonel a remercié la Fraternelle qui avait assisté à l'arrivée des recrues, à la remise des Hures et assistait également à leur départ. Il congratula ensuite, en les félicitant, tous ceux qui avaient mérité ces distinctions. Cette partie académique fut suivie d'un banquet.

FETES DE FIN D'ANNEE

Le Bataillon du 3 Ch. A. a célébré dans la joie cette fin d'année 1968.

Noël vit se réunir, pour cette soirée intime, les miliciens de l'Etat-Major, de la 1^{re} Compagnie, ainsi que leurs parents et amis. Quant à la 3^e Compagnie, elle réveillonna au Quartier jusqu'à l'aube de 1969.

Dans un décor splendide, un programme de choix allait contenter les plus difficiles. Vers 14 h 30, séance de cinéma; 16 h, goûter; 18 h, concert interprété par les Jeunes Mandolinistes de Vi du-Bois et, à 18 h 30, parents et miliciens se retrouvaient à la cantine pour y déguster l'apéritif servi par les charmantes demoiselles de la CMC. Celles-ci ne

seurs Ardennais, ancien du 3 Ch. A. Une seconde délégation du Bataillon a rendu, au cimetière de Seraing, un dernier hommage au regretté François.

NOMINATION AU 26 DECEMBRE

Le capt De Koninck a été nommé capt-cdt.

Le s-lt Marlair a été nommé lt.

Le 1^{er} sgt-maj. Culot a été nommé adjt.

Le 1^{er} sgt Tique a été nommé 1^{er} sgt-major.

DEPART

L'adjudant Schairsée a fait mutation pour le 1 A. à Bastogne le 24 février 1969.

DETACHEMENT D'HONNEUR

Quatre pelotons encadrant le drapeau du 3 Ch. A. ont constitué un détachement d'honneur commandé par le major Koeune aux funérailles du vice-premier ministre Merlot le 25 janvier à Seraing. L'ensemble des troupes participant à ce service d'honneur, 3 Ch. A., 2 Cdo, 4 Gn était placé sous les ordres du lieutenant-colonel Derille, commandant le 3 Ch. A.

D'autre part, une délégation conduite par le major Koeune a assisté à Bruxelles aux funérailles du Président de la section du Brabant de la Fraternelle des Chas-



A gauche du lieutenant-colonel Derille, le président Catin, Mlle Borboux et le RSM Vandermeersch. Cette photo a été prise lors de la remise de diplômes et brevets, le 24 février.

(« Cliché L'Avenir du Luxembourg »)

naient point leurs peines pour orner la cantine. Porto, Martini, bonbons salés avaient mis chacun en appétit et l'on se retrouvait à la salle de gymnastique judicieusement décorée par 4 miliciens. Jugez-en plutôt! De grands parachutes blancs, simulant le ciel, recouvraient le plafond où l'on voyait s'accrocher ceci, de-là, de grosses boules multicolores. Dispersées sur la toile de jute, branches de sapin et boules de Noël dissimulaient les espaliers. De gros projecteurs illuminaient le tout en différentes teintes.

C'est donc dans cet endroit coloré qui nous faisait rêver au 7^e ciel que l'on dégusta un menu aussi varié qu'alléchant: truite, assiette froide et... une immense pièce montée. Bref, un excellent repas que savoura une assistance de quelque 250 personnes. Et tout cela au prix, je dirai dérisoire, de 60 F, car toute boisson était gratuite.

Soulignons ici le travail consciencieux des cuisiniers, de leurs chefs et aussi de tous les miliciens qui ont participé à ces deux soirées où se succédèrent sketches, démonstration d'Aikado, intermède comique, œuvre du Sergent Massoz, le tout animé et orchestré de main de maître par les sergents Lambert et Breuer. Au cours de ce programme, déjà plan-areux, on procéda au tirage d'une tombola destinée aux miliciens et dotée de nombreux lots.

En attraction, deux ensembles vocaux, les Cri-Cri et les Dominos nous donnèrent un magnifique récital qui charma plus d'une oreille.

Et c'est dans l'allégresse que se terminèrent ces deux veillées grâce au concours de notre talentueux orchestre « Les Marcassins » qui sacrifia ces deux fêtes familiales pour faire danser jeunes et vieux jusqu'aux petites heures.

Ainsi donc s'acheva, avec un peu de regret, cette année 1968 qui démontra encore l'esprit de camaraderie et d'entraide régnant au 3 Ch. A.



La marche... ça creuse!

(Cliché F.M.)

LA MARCHÉ DES CANTONS DE L'EST

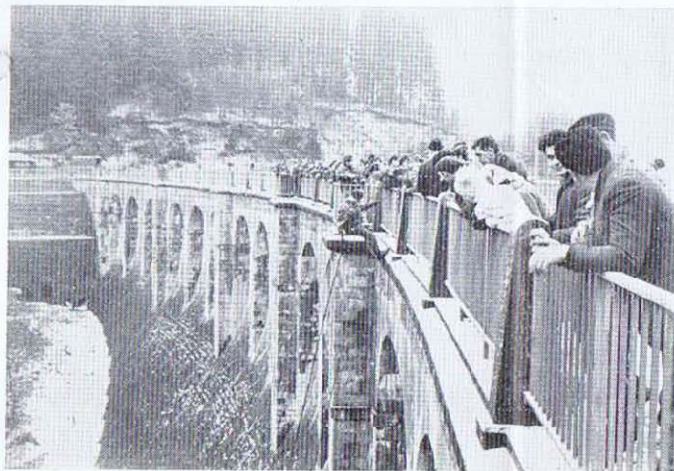
Du 16 au 18 janvier, le lieutenant Paquay, commandant la 3^e Cie d'expression allemande, avait imaginé la « Marche des Cantons ». Il s'agissait d'un périple de 100 km, à travers fagne et villages des cantons de l'Est. Le but de la marche était essentiellement d'accomplir un exercice physique dans une région amie, au sein de laquelle le contact avec la population civile était recherché.

Partant d'Eupen, et passant par Malmedy et St-Vith ainsi que par bon nombre de villages, nos Chasseurs Ardennais d'expression allemande ont gaillardement traversé leur pays saluant au passage un parent, un ami ou une fiancée.

Le lieutenant-colonel Derille avait tenu à les accompagner depuis Eupen, de même que le toujours vaillant adjudant Flaman, qui malgré ses 58 ans ne s'en est pas laissé remonter par les jeunes. Un sympathique étudiant de Liège avait également voulu vivre cet exercice avec les soldats.

A Robertville, pour simplifier les choses, l'itinéraire passait par la paroi du barrage: eh oui, il fallut bien descendre en rappel cette paroi de 40 m; la descendre ou... refuser, mais ce ne serait pas digne d'un Bêret Vert, aussi les 110 hommes de la Cie passèrent-ils cet impressionnant obstacle; le colonel Derille bien sûr passa également et l'adjudant Flaman, bien que n'ayant jamais fait pareil exercice au cours de sa longue carrière, voulut également vaincre cette difficulté qui se dressait sur sa route. Il ne nous en voudra certes pas si nous disons que sa technique pourrait être améliorée mais il passa, et c'est bien l'essentiel! A un journaliste qui l'attendait au pied de la paroi, il déclara « on peut faire n'importe quel exercice si l'on a confiance en soi et confiance en ses instructeurs; il n'y a d'ailleurs aucun danger, les accidents n'arrivent que lorsqu'on doute de soi ». Admirable leçon que donnait encore un Ancien aux Chasseurs d'aujourd'hui.

Mais le lieutenant Paquay réservait aux marcheurs d'autres surprises encore. A Butgenbach, passant par le viaduc du



Descente en rappel du barrage de Robertville.

photo « Gazette de Liège ».



Arrivée du Colonel Remieue à la Caserne Raiz. Au centre, le Lt-colonel Derille.

chemin de fer, l'itinéraire leur donnait une deuxième fois l'occasion de montrer leurs talents de montagnards des Ardennes. Une nouvelle descente, en surplomb cette fois, allait les obliger à se surpasser encore dans un exercice où la volonté doit dominer les vaines appréhensions. Et, bien sûr, OPA montra l'exemple (c'est ainsi, qu'affectueusement, les soldats appelaient leur Ancien!).

Chaque soir, à l'étape, dans un ordre impeccable malgré la fatigue accumulée, la compagnie défilait, trompettes et tambours en tête, devant le Chef de Corps. Puis, c'était le repas mérité au terme d'une journée bien remplie. Logeant au village, les soldats se retrouvaient avec les civils, devant un comptoir bien entendu et on discutait ferme des péripéties de l'étape.

Le lendemain à 8 h, on repartait pour une nouvelle route, et l'on arriva ainsi au terme de la marche, à Rodt, près de St-Vith où fut organisé le bal de clôture. Aux sons de l'orchestre du Régiment « Les Marcassins », oubliant ampoules et fatigue, nos Chasseurs Ardennais passèrent une joyeuse soirée, animés de ce même esprit de camaraderie qui ne les avait pas quittés tout au long des km. La bière, paraît-il, coula à flots. OPA était toujours là !

VISITE D'ADIEU DU COLONEL REMIEUE

Il se devait que le 3^e Ch. A. marque sa sympathie au colonel Remieue, commandant militaire de la Province de Luxembourg, admis à la retraite.

Le lundi 20 janvier vers 11 h, il fut accueilli à la caserne par le lieutenant-colonel Derille cependant que la clique jouait la Marche du Régiment.

Le colonel Remieue, accompagné du colonel BEM Beaufils, commandant de l'Ecole d'Infanterie, et du Commandant de Brigade, le colonel Haas, alla s'incliner ensuite devant le Drapeau du Régiment dans le bureau du Chef de Corps.

Un vin d'honneur fut alors servi au Mess Sous-Officiers où l'adjudant Vandermersch remit au Commandant de Province un chandelier-cendrier en fer forgé, œuvre de l'adjudant Culot.

Le colonel Remieue fut reçu ensuite

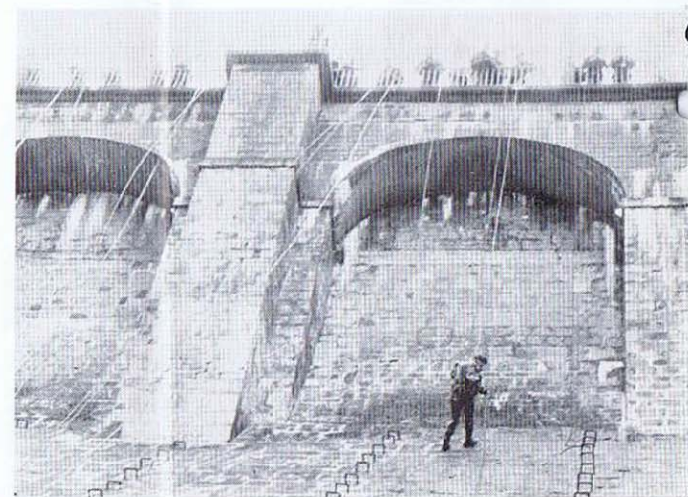
au Mess Officiers où un nouveau cadeau l'attendait ; il s'agissait d'un lampadaire monté sur pied de biche par l'Aumônier Ronvaux.

Désirant offrir également un souvenir au Bataillon, le Colonel remit au Chef de Corps un très beau vitrail représentant la plaquette qui avait été réalisée à l'occasion de la Marche du Souvenir 1968. C'était, bien entendu, une attention qui fut appréciée par tous.

Un banquet, servi au Mess Officiers, clôtura dans un esprit de franche camaraderie, cette réception intime organisée en l'honneur de celui qui a si bien porté le bétet de Chasseur Ardennais.

STAGE COMMANDO DE LA 3^e CIE

Dans la matinée du 10 février, une colonne de véhicules du 3^e Chasseurs Ardennais pénétrait dans le camp du CE Commando de Marche-les-Dames.



L'ai-je bien descendu?... et tout seul !...

Photo « Grenz » Echo

C'était la 3^e Compagnie (d'expression allemande) commandée par le lieutenant Paquay, qui venait y effectuer son stage d'une semaine. Un Pel. de la 1^{re} Compagnie les accompagnait. L'installation terminée dans les tentes couvertes de neige, les exercices commençaient dès l'après-midi.

Le programme était divisé en quatre grandes catégories. Les rochers : descentes en rappel avec et sans armes, de jour et de nuit et escalades dont certaines durent être annulées en raison du mauvais temps.

Les cordes : technique de l'assurance, piste de cordes, échelles et « dead ride ». Les procédés de construction de moyens de fortune pour le franchissement de cours d'eau.

Et bien entendu les pistes de risque et du vertige : « L'arbre à clous », les ponts indiens, le swing, l'impressionnant pont indien d'où l'on voit la Meuse 80 m plus bas.

Des noms, des exercices peut-être un peu barbares pour le profane, mais qui rappellent à ceux qui les ont faits des souvenirs émus. Une épaisse couche de neige et un froid sibérien ne pouvaient rien contre l'enthousiasme et le « mordant » de ces jeunes miliciens.

La semaine se termina par un test chronométré sur un parcours naturel utilisé par les Commandos lors de leurs brevets. Et les « temps » ont prouvé que les Chasseurs Ardennais étaient dignes de leurs prédécesseurs et que, fidèles à leur devise, ils avaient « résisté et mordu » ; nonante pour cent des effectifs engagés ont en effet conquis le droit de recevoir le brevet et d'en porter l'insigne, une flamme sur fond ocre.

LA MARCHÉ DU SOUVENIR 1969

La Marche du Souvenir, organisée depuis deux ans par le 3^e Chasseurs Ardennais, aura lieu cette année du jeudi 26 juin au dimanche 29 juin.

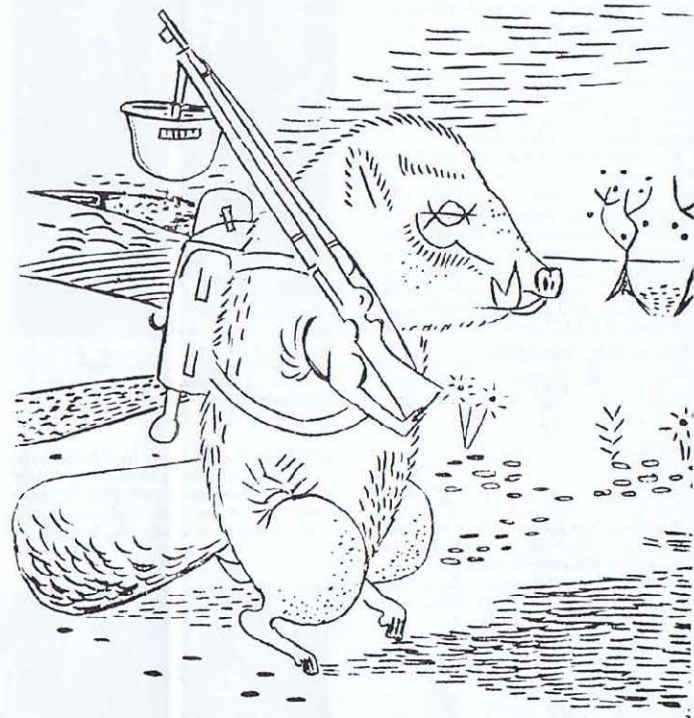
L'itinéraire de cette randonnée conduira les marcheurs d'Arlon à Vielsalm, en passant par Martelange, Bastogne et Chabrehez. Il a été particulièrement bien étudié afin d'éviter les grands axes routiers. Chaque étape comprendra environ 32 km.

Cette Marche du Souvenir devient, en 1969, une manifestation officielle à laquelle participeront des militaires belges des Forces terrestres, aérienne et navale et de la Gendarmerie, des détachements des armées alliées, des groupements de jeunesse, des associations sportives ainsi que des marcheurs et marcheurs individuels.

Le Comité organisateur compte sur la participation de 4.000 personnes.

Cette manifestation poursuit différents buts. D'une part, offrir aux jeunes et aux moins jeunes la possibilité de prendre contact avec l'Armée dans une ambiance particulièrement sympathique, et de resserrer ainsi les liens entre les civils et les militaires. D'autre part, profiter de cette randonnée de quatre jours pour rendre hommage à ceux qui en mai 1940 et au cours de l'hiver 44-45 ont défendu nos libertés dans cette région. Enfin, faire découvrir les merveilleux sites du Massif Ardennais et du Luxembourg belge.

Quatre camps disposant de toutes les commodités seront organisés pour accueillir les marcheurs à l'étape



Nous avons emprunté à « La Hure », bulletin du 1^{er} Ch. A., ce grognard, magnifiquement harnaché, qui nous paraît synthétiser fort bien tous les participants à la III^e Marche du Souvenir.

du soir. Ils seront installés à Martelange, Bastogne, Houffalize et Vielsalm.

Les demandes d'inscriptions et de renseignements sont à adresser au Comité Organisateur de la Marche du Souvenir 1969, 3^e Chasseurs Ardennais, Caserne Ratz à Vielsalm. Tél. : (080) 164.58 - 165.57.

Les inscriptions doivent être introduites pour le 15 juin au plus tard.

LA VIE AU 1er CHASSEURS ARDENNAIS

LA SECTION 1 CH. A.

Nous voici en pleine « offensive » d'hiver.

Malgré le froid, la neige, le verglas, le mauvais état des routes et les diverses « manifestations » de tous genres qui règnent sur toute l'Europe, nous continuons à progresser sur tous les fronts. Je dirais même que nous progressons à... pas de géant tout en préparant déjà « l'invasion »!

Offensive ? ! ? ! ? Invasion ? ! ? ! ? Serions-nous revenus en arrière dans les années 43-44-45 ou est-ce encore une bonne farce du « Serpenteur » ?

Non, mes amis, ce n'est pas une farce. Mais rassurez-vous, ce ne sont que des opérations pacifiques non militaires!

OFFENSIVE: c'est notre offensive d'hiver qui bat son plein. En effet, les espoirs les plus optimistes ont même été dépassés puisque l'effectif de la Section qui s'élevait en fin d'année sociale (31 octobre 1968) à 1.179 membres est actuellement à 1.162 pour l'exercice 1969.

FORCÉS EN PRESENCE:

11 octobre 1968	12 février 1969	
224	179	Cie EMS
153	114	Cie Sp
141	83	1 Cie
207	193	2 Cie
175	120	3 Cie
279	473	Anciens du Bn

Certains n'ont pas payé leur modique cotisation. C'était à prévoir. Oubli? Négligence? Désintéressement? Je m'en fiche! Mauvais souvenir du service militaire à cause d'un chef qui leur a f... des balles à tour de bras?

Mais ces derniers ont-ils toujours fait ce qu'il fallait pour les éviter?

Savent-ils ou moins que la Fraternelle n'est pas un Bataillon mais bien une grande famille où, lors d'un rassemblement ou d'une réunion, il n'y a plus que des Chasseurs Ardennais qui se retrouvent dans un coude à coude fraternel et amical?

C'est avec regret que j'ai retiré leur carte du fichier.

En consultant le verso des avis de crédit j'ai pu lire sur l'un d'eux:

« Quitter la grande famille des Chasseurs Ardennais? J'apprécie votre sens de l'humour! ... jours de cachot, ... jours de salle de police, ... jours d'arrêts de quartier ».

Je n'ai pas indiqué le nombre de jours car il est impressionnant! Notre ami se reconnaîtra. Lui au moins a compris que son ancien commandant de compagnie ou le sergent « untel » ou le CSM c'est « du passé » et qu'il faut vivre avec le présent.

Le présent c'est notre Fraternelle. Et la Fraternelle est le trait d'union, le lien



A la Cité de l'Espoir, arrivée du lieutenant-colonel Delogne, commandant le 1 Ch. A. et de M^{me} Delogne, qu'accompagne le major Gonsette de l'EM 17^e Brigade (2 Ch. A. en 1940).

qui vous rattache à tous les Béréts Verts. Si elle n'existait pas, une fois rentré dans vos foyers ce serait fini. Plus de nouvelles des Chasseurs Ardennais, plus rien... Finis les souvenirs des bons et des



Entrée de l'adjudant et M^{me} Leuris. Le secrétaire de la Section 1 Ch. A. est l'animateur infatigable de toutes les actions philanthropiques en faveur de la Cité de l'Espoir. Il s'agit, le 26 novembre dernier, de l'inauguration du nouveau complexe de la Cité de l'Espoir.

mauvais jours passés sous La Hure et le Bérêt Vert.

Et c'est pourquoi je félicite tout particulièrement notre ami aux jours de balles impressionnantes qui reste attaché aux Béréts Verts.

C'est une preuve qu'il fut « des bons ».

L'INVASION: DU 1^{er} MAI AU 8 NOVEMBRE!

Nous referons une tombola pour la CITE de l'ESPOIR. La demande a été introduite auprès du ministère de l'Intérieur.

L'invasion? C'est une invasion de billets de tombola qui déferlera sur toute la Belgique et sur tout le Secteur des Forces Belges d'Allemagne.

Si nous n'obtenons pas l'autorisation ministérielle, nous nous limiterons au SFBA, mais nous devons continuer l'œuvre entreprise l'an dernier vu qu'il nous parrainons LA CITE de l'ESPOIR; nous ne devons pas abandonner ces enfants handicapés qui ONT BESOIN DE NOUS.

Oui mai, direz-vous, quelles sont nos possibilités?

Nos possibilités? Enormes, oui, très énormes.

L'an dernier, vous tous, avec rien vous avez récolté plus d'un quart de million de bénéfice. Oui, vous tous grâce à votre dévouement pour vendre les billets.

Cette année, le super-gros lot: une VOITURE. Et le super-gros lot pour

les billets de couverture: le PRIX LEBURTON (un voyage en Tunisie pour deux personnes). Ce prix est offert par le ministre Leburton. L'an dernier, le gros lot était un téléviseur. Cette année il y en aura cinq, plus de nombreux appareils électro-ménagers.

L'an dernier vous avez utilisé vos semelles, d'autres ont brûlé de nombreux litres d'essence en utilisant leur voiture pour vendre les billets. Cette année, pour remédier à cet inconvénient, chaque fois que vous aurez vendu dix carnets vous en recevrez un gratuitement. Carnet que vous pouvez garder ou... vendre. Mais avant de déclencher « l'invasion » nous attendons l'autorisation du Ministère de l'Intérieur qui, je crois, me parviendra assez rapidement.

Je vous tiendrai « rapidement » au courant du suivi.

MISE AU POINT

Avant de lancer à fond de train dans une course folle un engin, un véhicule ou tout autre invention il s'agit d'avoir un moteur ou un système de propulsion bien « au point ».

C'est ce que nous allons faire!

— Contrairement à ce que certains pourraient croire, il n'existe pas d'enfants handicapés dans les familles des organisateurs.

— Notre tombola, comme celle de l'an dernier, consistera à venir en aide à une institution médico-pédagogique pour enfants handicapés, « LA CITE DE L'ESPOIR » que nous parrainons.

— Notre but est noble, totalement désintéressé, social, humanitaire et nécessaire.

Après cette mise au point, je suis persuadé que tout Chasseur Ardennais fera l'impossible pour la réalisation totale de cette deuxième tentative pour aider les moins heureux que nous.

Les Chasseurs Ardennais sauront montrer qu'ils sont de « bons parrains » car je sais que c'est quand on a besoin d'eux qu'ils sont toujours là.

EN DERNIERE MINUTE

Jusqu'à ce jour, après avoir comptabilisé les demandes verbales et écrites, 2.622 carnets sont commandés. Il est vrai, quand on a deux spécialistes comme Jean Talbot et Fernand Lebacqz qui en commandent 1.000! Qui dit mieux???

Je n'en demande pas tant. Si chaque Chasseur Ardennais voulait en vendre

UN FAMEUX JULES !

Jules Sanglier (VC reproducteur de 1^{re} classe) et Dame Victorine Laie, dit Victor (mascotte en titre au 1^{er} Chasseurs Ardennais), ont la grande joie de vous faire part de la naissance de quatre marcasins potelés. L'heureux événement a eu lieu le mercredi 19 février 1969.

Après ce deuxième coup de quadruplés, sans oublier les sextuplés de Rosalie, le Chef de Corps a décidé d'octroyer le « diplôme de tireur qualifié » à Jules qui, d'après son sourire en coin, à l'air de dire: « Attendez, vous en verrez... d'autres ».

ORDRE DE RAPPEL

En exécution des ordres de la Section 1 Ch A, il vous est demandé de vous rendre à :

Endroit à rejoindre
VIELSALM

Date
27 avril 1969
avant 10.00 heures

aux fins d'assister à l'Assemblée Générale des Chasseurs Ardennais.

Programme :

- rassemblement au monument des 3/6 Ch. A.
- service religieux
- séance académique
- apéritif
- dîner.

Dès réception du présent ordre, le membre de la Fraternelle est tenu de prendre toutes ses dispositions pour être libre.

Aucune autorité (patron ou épouse) ne peut, sous aucun prétexte, l'en empêcher. Le 27 avril tombant un dimanche il n'y a aucun problème.

Le Chasseur Ardennais doit être porteur de son Bérêt Vert et de l'insigne de la Fraternelle dont il est détenteur.

La Section compte sur la bonne volonté de tous ses membres pour qu'ils assistent très nombreux à ce grand rassemblement de l'année. Les désireux sont priés d'en aviser le secrétaire qui leur fera parvenir en temps opportun le programme détaillé et les modalités d'application.

DIX, je sais que c'est beaucoup pour certains mais avec un peu de bonne volonté... ce n'est pas si terrible, ce serait parfait. Notre tombola resterait dans les limites des Chasseurs Ardennais, je ne devrais pas m'adresser à des « non-Béréts Verts » pour m'aider et à d'autres associations pour me soutenir.

Alors, c'est d'accord? On y va?

ECHOS

Dans le n° 76, je vous avais annoncé la mise à la pension de l'adjudant-chef Motte et de l'adjudant Lambert atteints tous deux par l'inexorable limite d'âge.

Un souper d'adieu suivi de bal furent organisés en leur intention au Mess des

Sous-Officiers où se réunirent plus de douze douzaines de personnes qui avaient tenu à témoigner une dernière fois leur sympathie aux futurs retraités.

A l'occasion de « réunions », il y en a un qui ne perd jamais ou très rarement le nord!

Avenue réunie le Comité de la Section de la Fraternelle.

« Mes amis, au souper d'adieu de nos pensionnés nous aurons une bonne centaine de personnes. Il me reste encore des lots de la tombola du mois de mars. Je suggère d'en refaire une petite, une express. Si nous récoltons quelques milliers de francs ce sera encore cela de



Nos deux adjudants pensionnés (Lambert et Motte) ont toujours la fourchette agile...



Un jour de Noël, une délégation de la Section, conduite par l'adjudant Leuris, rend visite au soldat Vernimmen, à l'H.M. de Cologne, hospitalisé suite à un accident survenu en service commandé.



Vernimmen reçoit des mains de M^{lle} Leuris son cadeau de Noël.

ait pour les gosses de LA CITE DE L'ESPOIR.»

Comme nous les parrainons, ce serait la B.A. des parrains.

Il me reste des carnets, pour éviter la dépense il suffit de changer la date au tirage. Qu'en pensez-vous ?

D'accord à l'unanimité ! L'avant-veille n'y avait plus de carnets. Il fallut en préparer.

La soirée fut très animée. Déjà, pendant le souper, les animateurs « Brevetés de la Compagnie Etat-Major » Acton et Feltesse firent monter la température et qui dit température dit ambiance.

« Alfonso » et « Le Chimé » suivi du Fusil furent longuement applaudis. Le dirigeant du BPS y apporta sa contribution en nous présentant un numéro inédit de chansons et de sketches.

Trente secondes avant le tirage nous avions récolté 24.746 F de bénéfice net.

L'orchestre infatigable qui avait ouvert les hostilités vers 21 heures mena le combat « retardateur » très tard dans la nuit... qui n'était plus tout à fait... la nuit !

Les pensionnés tinrent le coup et furent les « presque » derniers à quitter le champ de... bataille.

NAISSANCE

Véronique, le 15 février, chez M. et M^{me} REMY.

Nous souhaitons la bienvenue à Véronique, une vie longue et heureuse en ce monde et félicitons les heureux parents.

MARIAGE

J.-P. Lebeau a contracté mariage avec Mademoiselle Alice Knapien le 11 janvier.

J.-C. Delcourt a contracté mariage avec Mademoiselle Hélène Romarin le 1^{er} février.

Nous adressons nos meilleurs vœux de bonheur aux jeunes époux.

DECES

Deux de nos amis viennent d'éprouver une perte cruelle.

GEROLAMI en la personne de son petit Alain et WISSELET sa maman.

Nous les prions, ainsi que leur famille, de bien vouloir accepter l'expression de nos condoléances émues.

NOMINATIONS

Les capitaines Engels, Lefebvre, Bernard, Delvosal et Kileste ont été nommés au grade de capitaine-commandant.

Le lieutenant Ferraro au grade de capitaine.

le sous-lieutenant Goffinet au grade de lieutenant.

Le 1^{er} sergent-major Dehaes au grade d'adjudant.

Les 1^{er} sergents Devos, Misenta, Flament, Adam, Carryn et Revelart au grade de 1^{er} sergent-major.

(Le 1^{er} sergent-major Revelart nous a quittés pour raisons de famille.)

1^{er} août 1968

Le sous-lieutenant milicien Driessens a été nommé au grade de sous-lieutenant de réserve.

1^{er} novembre 1968

Le sous-lieutenant milicien Grumiaux a été nommé au grade de sous-lieutenant médecin de réserve.

1^{er} janvier 1969

Les sergents commissionnés Debrabander, Thunis et Degreef ont été nommés au grade de sergent de réserve.

30 décembre 1968

Les caporaux commissionnés Thurpin, Laurent N., Laurent J., Petiau et Beer-naert ont été nommés au grade de caporal de réserve.

31 décembre 1968

Ont également été nommés au grade de caporal de réserve : Leyens, Delroux, Defaux, Henslegers, Marichal et Damien.

1^{er} février 1969

Peeters.

1^{er} mars 1969

Grifnée.

COMMISSIONNEMENTS

Ont été commissionnés au grade de caporal au 1^{er} décembre 1968 : Mathy et Delattre.

L'adjudant COR médecin Danthine a été commissionné au grade de sous-lieutenant milicien à la date du 1^{er} février 1969.

COMMISSIONNEMENT AU GRADE DE SOUS-LIEUTENANT MILICIEEN

Au 1^{er} mars : les adjudants Cor Van Muylem et Tuts.

L'ancien et le nouveau commandant en second



Major Humblet.

Le major Humblet nous a quittés le 13 janvier, non pas atteint par l'inevitable limite d'âge mais par la « Loi des mutations », pour le CI N° 1 à Namur. Son passage fut trop bref, mais que le béret qu'il porte maintenant fasse tache d'huile dans son cher « Namurois » avec celui des nombreux du 1 Ch. A. qui sont là-bas.

Un successeur, le major Dohy, nous est arrivé le 23 décembre.



Major Dohy.

Nous leur souhaitons plein succès dans leur nouvelle fonction.

COMMISSIONNEMENT AU GRADE DE CAPORAL

Au 1^{er} mars : W. Noel, J.-P. Lelong, M. Stille, G. Christoffe, F. Miller, J. Van Kerkhoven, R. Mees, M. Caudron, F. Lambert.

DISTINCTIONS HONORIFIQUES

Ont obtenu la Décoration Militaire de 1^{re} Classe :

1^{er} sergent-major Devos, 1^{er} sergent Lecouffe, sergent Ravez.

NOS INTERNATIONAUX MILITAIRES

La Médaille d'International Militaire a été octroyée aux membres de l'équipe qui remporta la brillante victoire du Prix Leclerc pour les récompenser de la performance sportive réalisée.

Ils ont également reçu une carte donnant gratuitement accès à toutes les organisations sportives militaires.

1^{er} sergent-major Gerardy, 1^{er} sergent Flament, sergents Vittone, Simon, Filipkowski, Boursie, Limbourg, Scazzi, caporaux Partage, Turpin, Dagnelies, Honoré, Corman, Marchal, Philippe, Noel, Laurent, Leyens, Authuys, Staf.

La Médaille d'International Militaire et la carte ont également été octroyées à l'adjudant Cortuts qui a participé au match de hockey contre les Pays-Bas.

Nous plus chaleureuses félicitations aux promus et aux décorés.

MEMBRES PROTECTEURS :

le général Lallemand, colonel Goegebeur, lieutenant-colonel Moiny, lieutenant-colonel Delogne, major Dohy, Joseph Gerard de Neufchâteau, Roland Libert de Tilly, Marc Dambly de Mons, Georges Lecocq de Montignies-sur-Sambre, François Debads de Bruxelles, Toussaint Dubail d'Aubange, Hector

Nicolay représentant de la C.A.M.C., Michel Van Weddingen de Bruxelles, Joseph Motet de Bruxelles, Willy Lachat de Monceau-sur-Sambre, Louis Pirllet de Seraing, Willy Queiveux de Kain, Mme Lebaq (épouse du 1^{er} sergent Lebaq), J. Derbaix de Bruxelles.

DEPART

Le major Petitjean, atteint lui aussi par la « Loi des mutations », a repris tout le commandement de la 1^{re} Cie Atk à Siegen. Nous lui souhaitons un commandement heureux et sans problèmes au son de la marche des Chasseurs Ardennais.

CONGE DE SOLDE

Le 1^{er} sergent Jacques Herry (chef R.P. bien connu) est en congé sans solde d'un an à la date du 1^{er} janvier.

LES « PUGNATOR »

Les adjudants ci-après ont obtenu la Médaille du Volontaire de Guerre Combattant :

A. Archambeau, R. Demars, A. Feltesse, M. Leuris.

CLUB SPORTIF ARDENNAIS

M. Victor Robert, notre dévoué secrétaire national et secrétaire national des Croix de Guerre Belges, s'est fait membre protecteur de notre équipe de football.

MEMBRE SOUTIEN

Un ancien de la 2^e Cie de 1959, notre ami Temmerman, 111 A, chaussée de Wavre à Bruxelles, membre de la section du Brabant, n'a pas oublié le 1 Ch. A., car il a tenu à se joindre à nous pour soutenir notre section.

Ce dévoué camarade est membre du Comité de la section du Brabant où il « résiste et mords » depuis 10 ans.

C'est un des rares « jeunes » à faire partie d'un comité et il ne rate aucune manifestation de Chasseurs Ardennais. C'est ainsi que nous le rencontrons au Congrès National annuel, à Temploux, à Vinkt, à Vielsalm, à Martelange, partout où il y a un rassemblement de Béréts Verts et... à Bruxelles... bien sûr !

Il me signale qu'il se tient à la disposition de tous les « jeunes Chasseurs Ardennais » habitant Bruxelles et les environs pour tous les renseignements qu'ils désireraient obtenir.

LES CHASSEURS ARDENNAIS EN AFRIQUE

Le capitaine Jacques Cauffmann, qui avait déjà recruté 5 membres en Afrique, me communique ce qui suit et qui fera plaisir à ceux qui l'ont connu au 1 Ch. A. :

« Les cartes de membre et les bulletins « Le Chasseur Ardennais » sont bien parvenus à tous.

Je me suis donc senti obligé d'essayer de trouver encore quelques membres.

Un membre effectif tout d'abord :

L'adjudant-chef Crusin du Corps des TTr qui a débuté la campagne de 1940 à la Cie des UCyF d'Henri Chapelle et a été rattaché à partir du 14 mai 1940 à la 10^e Cie Moto du 3 Ch. A. A servi ensuite au 1 Ch. A. de 1946 à 1948.

Quatre officiers de notre Corps de Coopération ont également voulu manifester leur sympathie envers les Chasseurs Ardennais en se faisant membre protecteur.

Le capitaine-commandant Vandeloise du Corps de l'Artillerie qui dirige actuellement notre équipe de Kitona.

Le capitaine Dea Gotzen du Corps de l'Ordonnance qui dirige les travaux de construction du Camp et de la plaine d'aviation du CE Commando de Kotakoli.

Le capitaine Bebronne des Para-Commandos, fondateur et commandant du CE Commando de Kotakoli.

Le lieutenant Mathys du Corps QMT, conseiller du commandant de l'Ecole des Transports de Kinshasa.

Le moral de nous tous ici est excellent.

Notre ami Serge Delporte a réalisé à Kitona un stand FRAT extraordinaire qui fait l'admiration de toutes les autorités qui visitent le Centre. Solidarité, précision, finition, tout y est.

Un travail vraiment « Ch. A. ».

Le lieutenant Henckaerts est en bonne voie de faire adopter par le CE de Kitona d'abord et par tout l'ANC ensuite un nouveau règlement sur l'entraînement au tir qu'il présente comme directement inspiré des méthodes d'entraînement utilisées par l'unité belge ayant réalisé récemment les meilleurs résultats aux compétitions internationales de tir de l'OTAN.

Comme vous le voyez, on a beau être depuis près de cinq ans au Congo, on reste toujours « Chasseur Ardennais » et inspiré de ce que nous avons appris au Bataillon ».

Qui dit mieux que le capitaine Jacques Cauffmann qui, avec ses dix membres, a droit au titre de parrain.

Nous le félicitons chaleureusement et le remercions pour sa fidélité et son attachement aux « Béréts Verts ». M. L.



Noël 1968 : M^{lle} Leuris offre un cadeau à la garde au nom de la Section 1 Ch. A.

LE TROPHÉE DU MÉRITE SPORTIF

Ave, anciens du Leclerc! Ceux qui estent vous saluent!

On n'est pas prêt d'oublier ce fameux trix international Leclerc qui fit couler ssez bien d'encre surtout dans la presse étrangère. Mis à part bien sûr le « Journal du Corps » et « FM » qui consacrent de longues colonnes à cette première grande victoire belge.

Nos équipiers non plus ne l'oublient pas, nos braves qui, grâce à une discipline librement consentie, une aptitude physique et un très bel esprit d'équipe, ont remporté ce succès inoubliable en emportant la première place devant les grandes nations.

Ce qu'ils ont oublié, ce sont les quelques eng... et les c.d.p.a.c. du Jef! Et quand on leur en reparle ils en rigolent et disent que c'était quelques fois bien nécessaire ».

Etant donné que la demande « officielle » pour l'octroi du Trophée National du Mérite Sportif n'avait pas été acceptée et que « Le Jef » avait promis ses hommes, quelques minutes avant la compétition, de les faire proposer pour le « Mérite Sportif » s'ils remportaient la compétition, il tint promesse et écrivit au Président du Jury.

Oui, mes amis, « Le Jef » tint sa promesse, il écrivit respectueusement et très poliment. Vous souriez! ?... Oui, je vous vois sourire, vous qui avez vécu avec lui pendant les longs mois de l'entraînement intensif et très dur.

Il l'avait promis à Sennelager avant votre rush vers la grande victoire qui est la vôtre.

Comme chacun l'a appris, le Trophée du Mérite Sportif n'était pas pour vous.

Le Jury en a décidé autrement. D'autres candidatures étaient en présence et l'équipe du 1^{er} Chasseurs Ardennais n'en était qu'à sa première victoire internationale.

Consolons-nous, vous avez la Médaille d'Or Leclerc et la Médaille d'International Militaire. Nous ne pouvons pas tout avoir.

Ci-après, réponse à la requête introduite par votre entraîneur:

« Monsieur,

» Au cours de sa réunion du 14 décembre 1968, le Jury du Trophée National du Mérite Sportif a examiné la requête que vous avez adressée à son Président M. Lucien Cooremans, requête aux termes de laquelle vous présentiez la candidature de l'équipe du 1^{er} Chasseurs Ardennais qui a remporté le Challenge International Militaire Leclerc.

» Conformément à votre désir, cette candidature a été examinée avec les autres, mais elle n'a pas été retenue par le Jury, ce qui n'enlève cependant rien aux mérites des membres de votre équipe.

» Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le Secrétaire général rapporteur
Alban Collignon ».

Comme vous pouvez le constater, le fait de ne pas avoir été retenus n'enlève cependant rien aux mérites des membres de l'équipe.

Le Jef se devait de tenir sa promesse et moi, qui ai vécu avec vous les heures angoissantes des épreuves pendant lesquelles la tension nerveuse était portée au paroxysme, je me devais de vous tenir au courant.

Toujours dans le même ordre d'idées, notre ami Michel, participant du Leclerc et démobilisé m'a écrit ce qui suit:

« Je ne voudrais pour rien au monde me séparer de la grande famille des Chasseurs Ardennais pour lesquels et avec lesquels pendant 12 mois j'ai passé des moments inoubliables.

» Et puis, n'est-ce pas au nom de ce beau bataillon que j'ai participé à l'une des plus belles réussites sportives et humaines qu'il ne me sera jamais plus donnée de participer durant ma vie.

» Un événement pareil; cela ne s'oublie pas et ça compte, quoique puissent en juger certaines autorités, certains comités sportifs.

» Bref, l'exploit accompli par « le petit » est d'autant amoindri que l'exploit du « grand ». Comprenez qui pourra ou... voudra ».

Un peu, et même très déçu, notre ami Michel, l'espère qu'il le sera moins quand il aura lu la réponse du Comité puisque celui-ci dit bien « n'enlève cependant rien au mérites des membres de l'équipe ». M. Leuris.



Le plus ancien officier Ch. A.

LE COLONEL REMIENCE

a pris sa retraite

stages de perfectionnement et de spécialisation en Grande-Bretagne et aux USA, puis devint commandant de son cher 1 Ch. A. de 1957 à 1959. Après avoir été directeur de l'action sociale à l'Armée, il fut, comme couronnement de sa carrière, commandant militaire du Luxembourg du 1^{er} octobre 1962 au 31 décembre 1968. Il est impossible de dire avec quelle distinction, quel éclat, il s'acquitta de cette dernière fonction, si ce n'est qu'il en fit un véritable apostolat, donnant un sens nouveau aux relations Armée-Nation, montrant que l'Armée est dans la nation. Il est à ce point irremplaçable qu'on ne lui a pas encore trouvé de successeur.

Le colonel Remience a tenu à ce que ses adieux officiels à l'Armée, soient placés sous le signe des Chasseurs Ardennais. C'est à notre monument national de Martelange qu'eut lieu le 19 décembre une prise d'armes où les honneurs étaient rendus par deux pelotons du 3 Ch. A. avec drapeau et, bien entendu, la musique FDI qui porte le bérêt des Chasseurs Ardennais grâce au colonel Remience. Etaient présents le général-major Danloy, aide de camp du Roi et commandant la III^e circonscription militaire et son chef d'Etat-Major, le colonel Haas, le colonel BEM Beaufils, commandant l'EI, le bourgmestre de Martelange et ses échevins et conseillers; le président national de la Fraternelle, le président de la section d'Arlon, plusieurs dirigeants de cette section et de la sous-section de Martelange; les drapeaux fédéral et de la section d'Arlon. Ce n'était pas le froid seul qui mouillait les yeux tandis que d'un pas assuré, malgré la route verglacée, le colonel Remience passait une dernière fois les troupes en revue.

Le bourgmestre de Martelange, M. Remy, rappela l'aide précieuse qu'apporta le colonel Remience, lors de la catastrophe et lui remit un fort joli sanglier sculpté en bois.

Quelques heures plus tard, une réception monstre réunit dans les salons du mess des officiers de l'EI une foule considérable de militaires de tous grades et toutes les personnalités du Luxembourg, avec, en tête, le gouverneur de la province, M. Brasseur et l'ambassadeur de Belgique à Luxembourg, M. Van den Block.

Le président national de la Fraternelle devait y célébrer les titres uniques que détient le colonel Remience, qui est le plus ancien officier Ch. A., celui qui a porté le plus longtemps le bérêt vert (35 ans), celui qui n'a jamais cessé d'être Ch. A., celui qui occupa toutes les fonctions au sein du seul 1 Ch. A. Il mit aussi en lumière les mérites exceptionnels de celui qui va prendre sa retraite. Et M. Hubert lui remit, à l'initiative de la section d'Arlon, une réduction absolue fidèle du drapeau du 1 Ch. A., tandis que Mme Reuter fleurissait Mme Remience.

M. le Gouverneur Brasseur devait ensuite remettre au colonel Remience la plaquette d'honneur de la province, soulignant notamment: « C'est peu de dire que vous avez vraiment élevé votre charge de commandant militaire à la dignité d'un réel sacerdoce ».

Mais, la sarabande des adieux n'était pas terminée et nous n'en finirions pas de rapporter tous les honneurs, tous les regrets dont fut comblé le colonel Remience. Ils les avait si bien mérités. Nous rapporterons seulement qu'il a été élevé à la dignité de citoyen d'honneur de la ville d'Arlon. Nous relatons ailleurs sa visite d'adieu au 3 Ch. A. à Vielsalm.

Nous souhaitons au colonel Remience une retraite remplie. Il a souhaité continuer à servir dans la Fraternelle dont il avait fait partie déjà du premier conseil d'administration en 1946. Faut-il dire que nous l'accueillerons avec joie et honneur?

O.N.A.C.

De la liste complète d'adresses des secrétariats régionaux de l'œuvre nationale des anciens Combattants et Victimes de la Guerre, nous avons extrait les renseignements suivants:

BRABANT
Secrétariat régional, à Bruxelles, 18, place Bara, tél. 02/22.52.90, les lundis et mercredis, de 9 à 12 h.

LAINAUT
Secrétariat régional, à Mons, 12 place Leopold, tél. 065/32.430, les 1^{er} et 3^e vendredis, de 9 à 12 h.

LIEGE
Secrétariat régional, à Liège, 17, rue des Guillemins, tél. 04/52.31.38 - 52.32.15, tous les vendredis, de 9 à 12 h 30.

Permanences à Huy, ancien cloître des Pères Minimes, 3, rue St-Remy, le 1^{er} mercredi, de 9 h 30 à 12 h; St-Vith, Hôtel de Ville, tél. n° 1, le 3^e mardi de 10 h 30 à 12 h 30; Verviers, ONIG, 40, rue de la Banque, les 1^{er} et 3^e mercredi, de 13 h 30 à 16 h.

LUXEMBOURG
Secrétariat régional, à Arlon, 28, rue des Déportés, tél. 063/22.067, le 1^{er} jeudi, le 9 à 12 h.

Permanences à: Bertrix, Hôtel de Ville, tél. 41.011, le 4^e jeudi, de 10 à 12 h; Bouillon, Hôtel de Ville, tél. 46.039, le 2^e jeudi, de 13 à 15 h; Marche-en-Famenne, Hôtel de Ville, tél. 31.798, le 1^{er} lundi, de 10 à 12 h.

NAMUR
Secrétariat régional, à Namur, 7, rue de la Tour, tél. 081/25.729, les mercredis, le 9 à 12 h.

Permanences à: Andenne, Hôtel de Ville, tél. 21.255, le 2^e vendredi, de 10 à 12 h; Auvels, Hôtel de Ville, le 2^e mercredi, de 10 h 30 à 12 h; Dinant, Hôtel de Ville, tél. 23.167, le 3^e jeudi, de 10 à 12 h.

Invalides de guerre flamands et wallons

Tous les Belges sont catalogués suivant leur appartenance linguistique, sauf officiellement par des recensements libres et réguliers. Il résulte notamment de précisions fournies par l'Œuvre nationale des Invalides de la Guerre que les ressortis-

sants d'expression néerlandaise ne représentent actuellement que 35 p.c. du total des invalides de guerre, et qu'il y a donc 65 p.c. de francophones. L'O.N.I.G. précise que le nombre des ressortissants francophones est appelé encore à augmenter puisque, aussi bien, 60 p.c. des invalides 1940-1945 sont d'anciens prisonniers de guerre et que ces derniers étaient, presque tous, des Wallons.

NOTRE INSIGNE

Il existe en deux formats, soit aux diamètres de 20 et 12 mm.

Chaque format est disponible en trois versions:

- patins ordinaires;
- patins à vis;
- patins américains.

Prix de vente au détail: 15 F l'exemplaire.

S'adresser à sa section.



Nouveaux avantages promis par le Gouvernement aux victimes du devoir patriotique

En conclusion des délibérations du groupe de travail composé de représentants du gouvernement et du comité de contact des associations patriotiques, le conseil de cabinet du 21 février 1969 a décidé le principe d'une série de nouvelles mesures en faveur des anciens combattants et victimes du devoir patriotique. Il importe de souligner qu'il ne s'agit jusqu'à présent que d'une déclaration d'intentions, et que tout cela doit être coulé en forme de projets de loi à voter par le parlement, d'arrêtés royaux et/ou ministériels. Espérons qu'il ne faudra pas attendre trop longtemps. Les ministres ont promis que ce serait fait pour... les grandes vacances.

Ajoutons que les décisions prises constituent les revendications prioritaires admises pour 1969 et que les négociations doivent normalement continuer pour le solde de ce qu'on appelle « le contentieux », lequel ne contient d'ailleurs plus rien de fondamental ou du moins des revendications ayant des chances sérieuses d'être admises.

Voici la répartition par catégories des décisions arrêtées :

1. **Veuves, ascendants et invalides de guerre :**
 - a) Les pensions des invalides de guerre verront leur taux de base subir un nouveau rajustement de 2 p.c. à partir du 1-4-1969. Les pensions des veuves subiront un rajustement équivalent puisqu'elles sont désormais liées à celles des invalides par un rapport constant. Les allocations d'ascendants, qui n'avaient bénéficié d'aucune des augmentations précédentes, seront majorées de 25 p.c. à partir du 1-4-1969.
 - b) Dorénavant, c'est-à-dire après le vote de la loi, les invalides qui introduiront une demande d'aggravation ne courront plus le risque de voir leur taux diminué; ils conserveront au moins leur ancien taux qui est ainsi consolidé.
 - c) Nouvelle adaptation des barèmes d'invalidité aux connaissances médicales, notamment en ce qui concerne les sourds (bourdonnements) énucléés et blessés crâniens.
 - d) Consécration légale du droit à la gratuité complète des soins médicaux et pharmaceutiques et des prothèses pour les invalides de guerre.
 - e) Accession des veuves, ascendants et orphelins de guerre aux soins médicaux et pharmaceutiques.
2. **Rentes de guerre :**
 - a) Les rentes varieront en fonction de l'indice des prix de détail comme les pensions et ce, à partir du 1-1-1969, sans rétroactivité. Il semble que la première adaptation qui sera accordée au 1^{er} janvier sera de l'ordre de 5 p.c.
 - b) La dotation des Forces belges de Grande-Bretagne sera étendue à de nouvelles catégories : magistrats, infirmières, ARA...
 - c) On va créer une rente de déportation et de réfractariat à partir de 55 ans : 500 F par semestre pour les déportés de... 1914-1918; 500 F par semestre pour les réfractaires 1940-1945; 250 F par semestre pour les déportés 1940-1945.
3. **Pension anticipée :** Le bénéficiaire de la pension anticipée sans réduction à 60 ans (55 ans pour les femmes) pour salariés et appointés du secteur privé et pour indépendants, bénéficiaires d'un statut de reconnaissance nationale, sera étendu à tous les invalides, alors que précédemment seuls les invalides à 40 p.c. au moins obtenaient cet avantage. Donc, désormais, les invalides à 10 ou 15 p.c. pourront aussi prendre leur pension à 60 ans, sans subir de pénalisation. Pour les autres bénéficiaires d'un statut, la pénalisation par année d'anticipation reste de 2 p.c. contre 5 p.c. en règle générale.
4. **Services publics :**
 - a) Les bonifications d'ancienneté des invalides de guerre qui sont à la fois de traitement et d'ancienneté de service, seront désormais applicables aux agents entrés en service après le 26 mai 1949 mais avant le 27 juillet 1955. Et ce pour les agents de l'Etat et de tous les services publics. Ce droit sera automatique.
 - b) Les bonifications de traitement (qui comptent aussi pour l'ancienneté de service) des PP, PG, membres des Forces belges de Grande-Bretagne et de la force publique comptant un an au moins de services, et qui sont entrés avant le 27 juillet 1955 ou qui comptent un mois de service au 27 août 1955, seront désormais d'octroi automatique. Il ne faudra plus faire la preuve que des faits de guerre ont retardé l'entrée dans l'administration.
 - c) Les mêmes bonifications sont étendues aux agents de renseignements et d'action.
 - d) Les services de guerre seront valorisés à la S.N.C.B. (et à la SNCV).
5. **Prisonniers politiques**
Suppression des dernières anomalies en ce qui concerne le taux forfaitaire de 10 p.c. accordé pour séquelles concentrationnaires aux P.P. Il s'agit notamment des PP évadés durant les dernières semaines et qui n'ont pas été libérés dans leur lieu d'internement.

Bravo à l'OCM

On critique si aisément nos administrations que nous sommes particulièrement heureux de féliciter l'Office central de la Matricule pour la rapidité exceptionnelle avec laquelle sont délivrées les médailles du militaire combattant et du volontaire de guerre combattant. Certains demandeurs sont servis en une huitaine de jours, ce qui constitue un réel record. Comme quoi l'armée est toujours un peu là quand il s'agit de faire preuve d'esprit d'organisation. Bravo !

Médaille du militaire combattant

L'arrêté ministériel d'exécution, portant la date du 11 décembre 1963, a paru au Moniteur belge du 14.1.1969. Juste à point pour que les destinataires de notre bulletin se servent du formulaire imprimé qui était joint. L'arrêté en question précise que la médaille du militaire combattant de la guerre 1940-1945 est en bronze patiné et qu'elle reproduit en relief une croix grecque. L'envers représente un glaive antique, pointe vers le bas, et porte les millésimes « 1940 » et « 1945 » de part et d'autre du glaive. Le revers représente le Lion de Belgique. Le ruban est jaune chrome, avec lisérés vert émeraude et deux rayures aux couleurs nationales.

Il faut joindre à la demande sur formulaire ad hoc (ce qui que nous avons fait imprimer) un certificat de bonnes condites, vies et mœurs, sur papier libre.

Précisons que cette médaille est décernée aux combattants militaires, mais non aux résistants armés qui ne font pas partie de l'armée en uniforme. Il suffit d'avoir appartenu à l'armée entre le 10 mai 1940 et le 8 mai 1945.

Le bijou n'est pas délivré par le ministère de la Défense nationale et, à notre connaissance, il ne se trouve pas encore dans le commerce.

Médaille du volontaire de guerre combattant

Cette médaille, faut-il encore le rappeler, est différente de la précédente. Elle ne concerne les combattants en uniforme que s'ils ont été volontaires de guerre, par exemple en 1944. Mais, pour eux, les délais d'octroi sont expirés.

La disposition récente vise uniquement à étendre le bénéfice de cette médaille aux résistants armés (même s'ils ont été des combattants en uniforme), aux SRA et aux ARA.

Il existe des formulaires dans nos sections ou chez le secrétaire national. L'insigne de cette médaille est une barrette en bronze où se trouve gravé le mot « VUGNATOR » et qui se place sur le fan de la médaille du volontaire de guerre. Cette dernière peut évidemment être portée par les titulaires.

Si vous êtes né en 1914... Rente de combattant et de captivité

Si vous êtes né en 1914... vous venez d'atteindre 55 ans ou vous les atteindrez bientôt. Si, en plus, vous comptez au moins six mois de services de guerre totalisés (combattant, PG, PP, Résistant, SRA, ARA, R.P.C. etc...) vous avez droit à une rente de combattant et/ou de captivité à partir de 55 ans. Mais, il faut pour cela introduire une demande.

Ne tardez pas, car la rente prend cours le premier jour du mois qui suit celui au cours duquel la demande a été introduite ou le premier jour du mois suivant celui de votre 55e anniversaire si elle a été introduite avant. On conseille d'introduire les demandes trois mois avant d'arriver à 55 ans.

Pour tous détails et formulaires, adressez-vous à votre section.

A propos de la Médaille du Militaire, Combattant de 40/45

L'Arrêté Ministériel du 11 décembre 1968, paru au Moniteur du 14 janvier 1969 a enfin sanctionné l'arrêté royal du 19 décembre 1967 et prescrit la forme et les modalités d'octroi de la Médaille du Militaire, Combattant 1940-1945. Tous les combattants de 1940-1945 sont reconnus au Ministère de la Défense Nationale de leur avoir enfin donné satisfaction après 10 ans d'attente. Cette médaille consacre les mérites des militaires anciens combattants de 1940-1945 qui ont fait tout leur devoir, et accorde une compensation à tous ceux qui n'ont pu obtenir des distinctions honorifiques, telles que la Croix de Guerre.

M. le Ministre de la Défense Nationale a encore une satisfaction importante à accorder à ces bénéficiaires. C'est de permettre de placer sur cette médaille les citations individuelles autorisées sur la Médaille Commémorative de la guerre 1940-1945; ces citations sont inscrites sur la Carte des Etats de service de guerre du combattant 1940-1945.

Cette mesure rendrait à la Médaille du Militaire combattant 1940-1945 plus de valeur encore pour tous ceux qui ont participé à des combats ayant fait l'objet d'une citation.

De plus la place de ces citations n'est pas sur la Médaille Commémorative, qui a été parfois accordée à des civils, mais bien sur une médaille accordée pour des mérites obtenus durant la guerre 1940-1945.

Nous espérons que M. le Ministre de la Défense Nationale publiera un arrêté modifiant les dispositions antérieures, et nous faisons appel aux représentants des associations patriotiques à la C.E.S.A.C. et au COMITE de CONTACT pour appuyer notre requête qui, si elle est admise, réjouira tous les anciens combattants militaires de 1940-1945.

La Fraternelle des Chasseurs Ardennais.

AVIS

Répetons ce que nous écrivons au numéro précédent :

— nous ne pouvons songer à répéter chaque fois toutes les dispositions légales et réglementaires concernant les anciens combattants et victimes du devoir. Il faut lire attentivement chacun de nos numéros et conserver ces rubriques ;

— les demandes de pensions, rentes, etc. sont à adresser exclusivement à l'Administration des pensions, 10, place Jean Jacobs, Bruxelles 1 ;

— les demandes de distinctions honorifiques (médaille du militaire combattant, du volontaire de guerre combattant, etc.), de cartes des états de services de guerre doivent être faites à l'Office central de la Matricule, quartier Prince Albert, 24, rue des Petits-Carmes, Bruxelles 1.

Dans notre précédent numéro, nous mentionnons le changement d'adresse services de la Caisse nationale des Pensions de Guerre, chargée exclusivement du paiement des rentes et pensions. En réalité, le courrier doit continuer d'être adressé au siège central, qui est aussi celui de la Caisse d'Epargne, 48, rue du Fossé-aux-Loups, Bruxelles 1.

Cartes de réduction sur les chemins de fer prorogées jusqu'au 31.12.1974

Les cartes de réduction sur les chemins de fer belges pour les invalides de guerre et autres catégories de bénéficiaires qui viennent normalement à expiration le 31 décembre 1969 ont vu leur délai de validité prorogé jusqu'au 31 décembre 1974.

Statuts - Clôture des délais

Les délais sont actuellement clôturés pour les divers statuts de reconnaissances nationale. Aussi, ceux qui n'ont pas introduit leur demande en temps voulu n'ont aucune chance de voir ouvrir les délais ce qui a été refusé à diverses reprises.

Les délais sont clos depuis le :
— 30 avril 1948 : Résistance armée
— 31 octobre 1956 : Prisonniers Politiques
— Presse clandestine — Résistants civils Déportés
— 30 novembre 1958 : Réfractaires
— 31 décembre 1963 : Prisonniers de guerre.

Pour les victimes civiles de la guerre

Un projet de loi, actuellement à l'examen au parlement, accorde divers avantages aux victimes civiles, c'est-à-dire accidentelles de la guerre :

- 1) Les pensions et indemnités sont augmentées de 2 fois 3 p.c. c'est-à-dire que la majoration de 10 p.c. depuis le 1.1.1966 (loi du 15.6.1968) sera portée à 13 p.c. à dater du 1.1.1967 et à 16 p.c. à partir du 1.1.1968.
- 2) Egalisations dans le sens le plus favorable des pensions de veuves et orphelins. Rapport constant : 60 p.c. de la pension du grand invalide à 100 p.c. pour les veuves et 75 p.c. de la pension de veuve pour les orphelins.
- 3) Suppression de tous ceux pour l'introduction des demandes de pensions et pour celles de révision en aggravation.

TVA et invalides de guerre

Décidément, il en est de la TVA comme des problèmes linguistiques; elle touche à tout !

L'instauration de la taxe à la valeur ajoutée à partir du 1er janvier 1970 entraîne le remplacement des dispositions du code des taxes assimilées au timbre, notamment en ce qui concerne la taxe de luxe. Or, un article de celui-ci a fixé les conditions dans lesquelles les invalides de guerre à 50 p.c. et plus sont exemptés de la taxe de luxe lors de l'achat d'un véhicule automobile.

Et l'on s'est aperçu, non sans surprise, que les invalides ne figuraient plus parmi les exemptés de la TVA au projet de loi gouvernemental; cela signifierait donc qu'ils devraient désormais acquitter la taxe comme tout le monde, soit en l'espèce le taux le plus élevé ou 25 p.c. Il serait intolérable de leur retirer ainsi subrepticement un avantage consenti de longue date.

Le Ministre des Finances s'est expliqué. Il aurait l'intention de prévoir par arrêté royal (et non dans la loi) une disposition particulière selon laquelle les invalides de guerre, jadis exemptés, ne paieraient plus que... 6 p.c. Ils bénéficieraient donc d'une réduction de... 19 p.c. Selon le ministre, ces 6 p.c. sont actuellement inclus dans le prix de catalogue qui devra être diminué de 6 p.c. Ainsi l'opération serait blanche. Nous n'y croyons guère et nous préférons qu'on en revienne à l'exonération totale, inscrite dans la loi.

Fabrication de tous

MOBILIERS métalliques

DE BUREAU et DE CUISINE

STANDARD et "sur mesure"

★ TOLES
BLANCHES
DE 1^{re} QUALITE

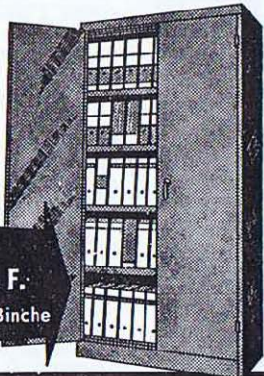
★ EMAILLÉES
AU FOUR

De l'usine au client
sans intermédiaire !

~~3.250 F~~

2.450 F.

Prix départ usine Binche



ACCOGIL S.P.R.L. Tél. : 12.39.61-62
13, rue Guimard, Brux. 4

★ DOCUMENTATION SUR DEMANDE ★

Flan *SUCRÉ-GESUIKERD*



GOÛT VANILLE SMAAK

Imperial
2 DOSES

Imprimerie et Publicité du Marais

Société Anonyme

169, RUE DE FLANDRE, BRUXELLES 1

Tél. : 18.68.00 (4 lignes) - 18.15.38 - 18.09.42



Editeurs-propriétaires des Revues

TOUTES IMPRESSIONS

TOUTES EDITIONS

TOUTES PUBLICITES

JEUX ET JOUETS — TRAVAUX

EMBALLAGES D'AUJOURD'HUI

CADEAUX ET OBJETS D'ART